

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-36

CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE PUYCORNET ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de PUYCORNET sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 438 684,47 €H.T. et composé conformément au tableau ci-après :

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1 Réfection des sols de l'église de Gibiniargues et du mur du cimetière 1°tranche.	15 500 €	24%	3 720 €
2 Réfection des sols de l'église de Gibiniargues et du mur du cimetière 2°tranche.	6 275 €	24%	1 506 €
3 Remise en état extérieure de la salle des fêtes 1°tranche.	15 500 €	24%	3 720 €
4 Remise en état extérieure de la salle des fêtes 2°tranche.	15 500 €	24%	3 720 €
5 Mise aux normes de la salle des fêtes 1°tranche.	15 500 €	24%	3 720 €
6 Mise aux normes de la salle des fêtes 2°tranche.	15 500 €	24%	3 720 €
7 Modernisation de la salle communale 1°tranche.	19 000 €	24%	4 560 €
8 Modernisation de la salle communale 2°tranche.	19 000 €	24%	4 560 €
9 Création d'un espace traiteur et annexes 1° tranche.	19 000 €	24%	4 560 €

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
10 Création d'un espace traiteur et annexes 1° tranche	19 000 €	24%	4 560 €
11 Aménagement d'une salle de réunions 1° tranche.	19 000 €	24%	4 560 €
12 Aménagement d'une salle de réunions 2° tranche.	19 000 €	24%	4 560 €
13 Réorganisation du hall d'accueil et des toilettes 1° tranche	19 000 €	24%	4 560 €
14 Réorganisation du hall d'accueil et des toilettes 2° tranche.	19 000 €	24%	4 560 €
15 Travaux d'accessibilité à la salle des fêtes 1° tranche	17 500 €	24%	4 200 €
16 Travaux d'accessibilité à la salle des fêtes 2° tranche.	17 500 €	24%	4 200 €
<u>BATIMENTS SCOLAIRES</u>			
17 Création d'une bibliothèque centre de documentation de 70 m ²	33 600 €	50%	16 800 €
<u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>			
18 Création de l'allée d'accès à la salle des fêtes.	19 000 €	24%	4 560 €
19 Aménagements paysager des abords de la salle des fêtes	7 000 €	24%	1 680 €
20 Restructuration des abords de l'école.	19 000 €	24%	4 560 €
21 Embellissement des abords de la salle associative	19 000 €	24%	4 560 €
22 Création d'une placette dans le bourg.	19 000 €	24%	4 560 €
23 Aménagements divers dans le bourg.	19 000 €	24%	4 560 €
SUBVENTION GLOBALISEE			106 266 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	438 684,47 €
Dépense subventionnable H.T.	406 380,00 €
Subvention globalisée	106 266,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	24,30 %

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **35 422 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;
- la seconde de **35 422 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;

- le solde de **35 422 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Puycornet,

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 1 à 6 ; 15 et 16	204 14 37	74	28 506 €
N° 7 à 14	204 14 36	74	36 480 €
N° 17	204 146	21	16 800 €
N° 18 à 23	204 14 34	74	24 480 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-36

**CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE
PUYCORNET ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 pour la réalisation d'un programme estimé à 438 684,47 €H.T. à conclure avec la commune de Puycornet ;
- Accorde à la commune de Puycornet une subvention globalisée de 106 266 €payable en trois annuités (la première de 35 422 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 35 422 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 35 422 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1 Réfection des sols de l'église de Gibiniargues et du mur du cimetière 1°tranche.	15 500 €	24%	3 720 €
2 Réfection des sols de l'église de Gibiniargues et du mur du cimetière 2°tranche.	6 275 €	24%	1 506 €
3 Remise en état extérieure de la salle des fêtes 1°tranche.	15 500 €	24%	3 720 €
4 Remise en état extérieure de la salle des fêtes 2°tranche.	15 500 €	24%	3 720 €
5 Mise aux normes de la salle des fêtes 1°tranche.	15 500 €	24%	3 720 €
6 Mise aux normes de la salle des fêtes 2°tranche.	15 500 €	24%	3 720 €
7 Modernisation de la salle communale 1°tranche.	19 000 €	24%	4 560 €
8 Modernisation de la salle communale 2°tranche.	19 000 €	24%	4 560 €
9 Création d'un espace traiteur et annexes 1° tranche.	19 000 €	24%	4 560 €
10 Création d'un espace traiteur et annexes 1° tranche	19 000 €	24%	4 560 €
11 Aménagement d'une salle de réunions 1° tranche.	19 000 €	24%	4 560 €
12 Aménagement d'une salle de réunions 2°tranche.	19 000 €	24%	4 560 €
13 Réorganisation du hall d'accueil et des toilettes 1°tranche	19 000 €	24%	4 560 €
14 Réorganisation du hall d'accueil et des toilettes 2° tranche.	19 000 €	24%	4 560 €
15 Travaux d'accessibilité à la salle des fêtes 1°tranche	17 500 €	24%	4 200 €
16 Travaux d'accessibilité à la salle des fêtes 2°tranche.	17 500 €	24%	4 200 €
<u>BATIMENTS SCOLAIRES</u>			
17 Création d'une bibliothèque centre de documentation de 70 m ²	33 600 €	50%	16 800 €
<u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>			
18 Création de l'allée d'accès à la salle des fêtes.	19 000 €	24%	4 560 €
19 Aménagements paysager des abords de la salle des fêtes	7 000 €	24%	1 680 €
20 Restructuration des abords de l'école.	19 000 €	24%	4 560 €
21 Embellissement des abords de la salle associative	19 000 €	24%	4 560 €
22 Création d'une placette dans le bourg.	19 000 €	24%	4 560 €
23 Aménagements divers dans le bourg.	19 000 €	24%	4 560 €
SUBVENTION GLOBALISEE			106 266 €

- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat au nom et pour le compte du département ;
- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 1 à 6 ; 15 et 16	204 14 37	74	28 506 €
N° 7 à 14	204 14 36	74	36 480 €
N° 17	204 146	21	16 800 €
N° 18 à 23	204 14 34	74	24 480 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,